

REUNION ESTIVALE
D'INFORMATIONS COMMUNALES
Samedi 27 juillet 2019

Début de la réunion 9h35

La réunion se déroule en 2 temps :

- Présentation des réalisations et projets par Mme Le Maire
- Questions du public

Budget – finances – ressources humaines

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 5 059 800 €.

Les recettes de fonctionnements proviennent essentiellement des impôts et taxes (48%) et des dotations de l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les charges de personnel (40%), les dépenses courantes et un virement à la section d'investissement.

Le budget d'investissement s'équilibre à 3 501 056 €

Les recettes proviennent de la section de fonctionnement, du solde de l'année précédente reporté, de dotations et subventions.

Les dépenses sont cette année affectées à divers projets :

- L'école et le restaurant scolaire
- Le remboursement d'emprunts
- Le front de mer
- Le projet du centre Bourg
- La rénovation des bâtiments publics
- La voirie

La commune ne subit plus de baisse des dotations de l'Etat depuis 2017. Mme Le Maire rappelle cependant que depuis 2014, la ville a perdu 210 920 € de dotation globale de fonctionnement et 306 000 € toutes dotations confondues.

L'endettement se réduit chaque année. En 2020, la commune aura retrouvé son niveau d'endettement de 2015, tout en ayant une école primaire réhabilitée et un restaurant scolaire rénové.

Les taux d'imposition se maintiennent à 10.32 % pour la taxe d'habitation et 9.84% pour la taxe foncière. Ils sont largement inférieurs aux communes voisines. Avec la réforme de la taxe d'habitation, la commune aura 685 000 € de recettes fiscales en moins. Aujourd'hui nous ne savons pas comment l'Etat va compenser cette perte.

La ville compte 45 agents communaux à l'année et emploie 46 saisonniers dans les services techniques et en animation (centre de loisirs).

En conclusion, la commune présente en 2019, un budget ambitieux car il maintient les taux fiscaux tout en développant les services à la population, en engageant un plan d'entretien du patrimoine communal et en poursuivant les investissements nécessaires.

Merlimont au sein du territoire

La Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois (CA2BM)

Les compétences de cette collectivité territoriale, née en 2017 avec la fusion de 3 communautés de communes (Loi NOTRe), sont variées. Certaines influent directement sur le quotidien des Merlimontois :

- **GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**

L'érosion des sols : la CA2BM réalise tous travaux et actions dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols.

La défense contre la mer : la CA2BM réalise, étend, entretien et gère les ouvrages visant à défendre les baies, estuaires et le littoral contre l'érosion dunaire et l'envahissement de la mer. C'est dans le cadre de cette compétence que la CA2BM porte la maîtrise d'ouvrage de la requalification du front de mer de Merlimont.

- **Aménagement de l'espace :**

La démarche de PLUI-H (Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat) est engagée. C'est la feuille de route du développement du territoire. Cette année les réunions publiques sont prévues afin d'expliquer la démarche à tous. Pour les merlimontois, elle est prévue le 9 septembre à 18h à la Maison du temps libre de Stella.

- **Les gens du voyage :**

Le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage est opérationnel. La CA2BM a mis en place une nouvelle procédure de signalement.

L'aire de grand passage de Berck va être agrandie pour que le territoire soit en règle au regard de la législation. Il n'y aura pas d'aire d'accueil sur la commune au regard du nombre d'habitants.

- **L'assainissement**

Le plan pluriannuel d'assainissement collectif est défini jusqu'en 2021 en lien avec la commune. Il est soumis aux directives de l'agence de l'eau, qui oblige la CA2BM à réaliser l'extension du réseau dans certaines rues, sous peine de blocage de nouvelles constructions. C'est pourquoi, il existe des rues à la plage, prévues depuis plusieurs années, qui ne sont toujours pas raccordées au réseau.

Pour cette année, la rue des Prés Morus sera raccordée à l'assainissement collectif, en 2020, ce sera la rue Auguste Biblocq et en 2021, les rues de Tourville ; du Boulonnais, de Champagne, du Nord et des Algues.

- **Les nouvelles technologies et le très haut débit**

La CA2BM gère le déploiement de la fibre optique : études, réalisation et exploitation des infrastructures publiques de communication. Elle a organisé des réunions publiques pour informer les habitants concernés : 13 % de la commune cette année (701 foyers) dans le quartier de la Huttière et Nord du village. Le reste de la commune pourra être raccordé à la fibre fin 2020, début 2021.

- **Les transports :**

Le « rézo pouce », un système d'auto-stop organisé, se met en place sur le territoire de la CA2BM. Il sera opérationnel à Merlimont en fin d'année avec plusieurs arrêts prévus à la plage et au village.

- **La gestion de la collecte des déchets :**

Les 3 communautés de communes qui composent la CA2BM avaient des systèmes de collecte différents et les élus avaient l'obligation légale d'uniformiser un système de collecte sur les 46 communes de la CA2BM.

La majorité des conseillers communautaires a voté :

- Un changement de fréquence des collectes des ordures ménagères et recyclables
- L'arrêt de la collecte au porte-à-porte des verres et végétaux
- La collecte des encombrants sur RDV
- La mise en place de conteneurs d'apports volontaires supplémentaires pour le verre
- L'ouverture de la déchetterie de Berck aux Merlimontois depuis le 1^{er} avril 2019
- L'ouverture, depuis le 1^{er} juillet, d'une plateforme de collecte des végétaux à Saint Josse
- La baisse de la TOEM de 0,7 %

Le cadre de vie de Merlimont

La collecte déchets végétaux

Afin de conserver un service de collecte des végétaux au porte à porte, la commune a mis en place un nouveau service à la personne. Suite à la procédure de marché public, la société ASTRADEC a été retenue. Un coût de 50 000 €, comprenant l'achat de 20 000 sacs, a impacté le budget de fonctionnement de la ville.

Afin d'atténuer la charge financière pour la commune, une participation de 50 centimes / sac est demandée (soit 1/5^e du coût). Les sacs sont en vente tous les samedis de 13h30 à 16h sur la place de Haye. Le ramassage s'effectue tous les mardis.

La campagne de propreté

Des panneaux de sensibilisation ont été placés sur la digue et sur la place de la Chapelle, ainsi que sur les aires de pique-nique. Le but est d'inciter la population à se servir des moyens mis à disposition par la commune pour conserver une ville propre, en utilisant les cendriers de plage qui sont mis à disposition au poste de secours, au bureau d'information touristiques et en mairie et les distributeurs de sachets et leurs poubelles spécifiques pour les déjections canines (14 répartis sur la commune).

Le coût de cette campagne est d'environ 6000 € pour 2019, sans compter le temps de travail des agents. 2 équipes de 2 agents se relayent de 7h à 21h pendant la saison pour entretenir les espaces publics, hors saison c'est une équipe de 2 agents.

La balayeuse sillonne les rues afin d'entretenir les caniveaux

Mme le Maire a également lancé un appel au civisme afin que tout le monde contribue à la propreté de la commune.

Le « Zéro phyto » et la gestion différenciée :

Cela s'applique depuis le 1^{er} janvier 2017 aux collectivités et se concrétise par un plan de gestion différencié mis en place avec l'aide d'un cabinet d'études spécialisé. Ce plan comprend :

- Des tontes moins nombreuses
- Une diminution des fréquences d'entretien mécanique des trottoirs et rues
- L'arrêt de l'entretien aux pesticides

Les agents techniques ont été formés pour appliquer ces méthodes. Ces plans sont disponibles en mairie et sur le site de la ville.

Au 1^{er} janvier 2019 les produits phytosanitaires sont interdits également pour les particuliers.

Le jury « villes et villages fleuries » est passé en juin 2019, il a été attentif à l'application de cette gestion différenciée.

L'aide à la rénovation des façades

L'aide est maintenue cette année encore. Elle concerne les façades des habitations de plus de 15 ans de l'avenue de la plage et du Boulevard de la Manche

Elle couvre 30 % du montant des travaux avec un montant maximum de 500 €. L'aide financière est versée après présentation d'une facture et de photos des travaux effectués.

L'éclairage public

La commune compte 1200 points lumineux et 2 électriciens parmi les agents pour effectuer les vérifications.

Depuis cette année, un plan de maintenance mis en place avec 3 vérifications annuelles (janvier, juin, octobre). Lors des deux vérifications de janvier et juin, 80 points lumineux défectueux ont été recensés. Cela a nécessité 100 h de travail pour les 2 agents et 10 500 € pour l'achat de matériel.

Un plan de remplacement des anciennes lampes par des LED en cours.

L'URBANISME

L'Association syndicale autorisée des propriétaires a été dissoute en 2005 par arrêté préfectoral. Les actifs et passifs de l'association sont rétrocédés à la commune. Dans ce cadre, les voies privées de l'ex ASAP doivent être transférées à la commune, qui en assure déjà l'entretien.

L'an dernier le cabinet de Géomètre Cabon a été sélectionné suite à une procédure de marché public. Un état parcellaire et un plan parcellaire ont été établis à parti du cadastre et de mesures effectuées sur le terrain. Le secteur de la plage a été divisé en 3 tranches, qui représente 1500 actes à établir.

La procédure a débuté cette année pour la 1^{ère} tranche qui concerne l'arrière du secteur plage jusqu'à la salle des tennis. A ce jour les 34 premiers titres de propriété sont établis et seront signés ce lundi 29/07. Ils concernent une partie du boulevard de Stella Plage et une partie de la rue Adolphe Leroy

La totalité de la procédure devrait durer plusieurs années. Mme Le Maire a précisé que c'est du fait du service de la publicité foncière à Boulogne, par lequel nous devons obligatoirement passer, qui met beaucoup de temps à traiter les dossiers.

Jeunesse et animation

En 2019, la municipalité a procédé à des aménagements en faveur de la jeunesse et des familles. La création de l'aire de stationnement pour les camping-cars rue d'Estrée a permis :

- De mettre en valeur et sécuriser les entrées des sentiers sur la place de la gare
- De créer un terrain multisports pour le basket et le foot entre les sentiers et le skate parc

Une nouvelle aire de jeux sur la rue Camille Delacroix a été aménagée par les services techniques, elle comprend des jeux, des tables de pique-nique et des toilettes sèches. Les aires de jeux existantes ont été sécurisée notamment avec l'installation de « mulch » autour des jeux et la mise en place de panneaux de réglementation.

Les boîtes à livres sur les places de la Chapelle et du commerce ont été installées récemment. Des livres y sont à votre disposition, vous pouvez en prendre et en remettre d'autres.

Enfin, lors de notre « festi'nature » le sentier du Cochevis a connu une amélioration :

- Un nouveau belvédère en bois permet d'admirer la vue d'un côté sur les dunes et la mer, de l'autre sur Merlimont Plage.
- En partenariat avec Eden 62, une sacoche pédagogique a été conçue. Elle permet de découvrir le sentier et ses richesses de manière ludique, en famille. Elle est disponible en location au bureau d'informations touristiques.

Labélisée « famille + » en 2017, la commune propose des animations pour les enfants et les familles toute l'année. Celle-ci est également marquée par les temps forts évènementiels chaque mois du printemps à l'automne :

- Festi'vintage en avril
- Festi'nature en mai
- Soirée de début de saison en juin
- Festi'moules en septembre
- Festi'sports en octobre
- Festi'gaming en novembre

La bibliothèque de plage fonctionne tout l'été les mardis, mercredis et du vendredi au dimanche, en prêt de livres. L'animatrice propose également des animations pour les enfants.

Le centre de loisirs accueille 120 enfants en été. Durant les vacances de la Toussaint et de printemps, l'accueil de loisirs passera à 2 semaines (au lieu d'une actuellement).

La sécurité

Le policier Municipal veille à la sécurité de la commune toute l'année. En saison il est secondé par un ASVP (agent de surveillance de la voie publique) à mi-temps.

Ses missions :

- Veille et prévention en matière de bon maintien de l'ordre, de la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique
- Elaboration et suivi des arrêtés du Maire
- Accueil et relations avec les différents publics (administrés, commerçants fixes et ambulants, cirques...)

12 personnels saisonniers sont venus renforcer les effectifs de la gendarmerie pour les communes couvertes par la zone gendarmerie.

La surveillance de la plage est assurée par 2 CRS et 8 nageurs sauveteurs. Pour ces derniers, un service unifié a été mis en place entre les communes de Camiers, Cucq, Le Touquet et Merlimont. Ce service permet de mettre en commun le budget pour gérer le matériel, le recrutement et la rémunération des nageurs-sauveteurs civils. C'est la mairie de Camiers qui gère ce service unifié. Le poste de secours est ouvert 7 jours sur 7 de 11h à 19h jusqu'au dimanche 1^{er} septembre inclus.

Des radars pédagogiques seront mis en place par nos services techniques, rue du Touquet et rue Joseph Daubrège. Ces installations font suite à des retours de certains administrés concernant la vitesse excessive. Cela s'est confirmé avec la mise en service provisoire d'un radar par le département du Pas de Calais en décembre 2018. Nous avons réalisé une commande groupée avec d'autres communes afin de bénéficier d'un prix avantageux.

L'attractivité commerciale

La Poste :

La Poste a décidé de fermer le bureau de la plage par manque de rentabilité. Pour pallier à ce manque, nous avons travaillé avec les services de la Poste et M. MAERTENS, gérant de la maison de la presse afin d'ouvrir « la poste relais commerçant ». Ce relais postal est ouvert depuis le 10 avril. Il propose les mêmes services qu'un bureau de poste traditionnel tout en présentant quelques avantages au regard des horaires d'ouverture plus larges qu'un bureau de poste traditionnel.

La Poste a également décidé de retirer le distributeur automatique de billets à la fin du mois de septembre, toujours à cause d'un manque de rentabilité. Selon les chiffres fournis par La Poste, le nombre de retraits ne cessait de diminuer et nous étions sous le seuil de rentabilité.

La municipalité ayant conscience qu'un DAB est une nécessité sur une station balnéaire, nous avons sollicité tous les établissements bancaires de Berck, Etaples et du Touquet afin de leur proposer d'implanter un nouveau DAB sur le secteur plage. L'un d'entre eux s'est montré intéressé, et nous avons un projet qui pourrait se concrétiser sur la place de la Chapelle dans quelques mois.

L'épicerie :

En 2018 le secteur plage a subi la fermeture de ses 2 épiceries. Avec l'aide de Christian Caroux, conseiller délégué au commerce, nous avons multiplié les contacts avec les enseignes de supermarché pour que l'une d'entre elles s'implante. Grâce à la propriétaire du local de l'ancien « super M » qui a effectué des travaux de rénovation en un temps record, un « coccimarket » a pu s'installer et ouvrir ses portes pour le début de la saison

Les locaux vacants :

Afin de valoriser l'avenue de la plage, la municipalité a contacté les propriétaires de locaux commerciaux vacants afin d'apposer sur les vitrines une fresque.

Le mini-golf :

Situé à l'entrée de la station balnéaire, le mini-golf est l'une des premières installations qui est visible. La municipalité étant propriétaire du terrain, nous avons remplacé la clôture et installé des nouveaux panneaux à l'accueil ainsi qu'une signalétique.

La communication

« M ma ville », le magazine municipal est distribué deux fois par an dans vos boîtes. Il est consultable en ligne sur le site internet.

Mise en place du « Merlimont Infos » : lettre informatique mensuelle qui a pour but d'informer sur les manifestations organisées par la commune et les associations. Pour la recevoir il faut en faire la demande à communication-merlimont@orange.fr

Le site internet www.merlimont.fr est régulièrement mis à jour, une refonte est prévue dans les mois à venir.

Sur les réseaux sociaux, les actualités et animations de la ville sont disponibles en temps réel :

- *Facebook « Merlimont en Côte d'Opale »*
- *Twitter @villemerlimont*

Le guide pratique communal et un guide de poche des sentiers de randonnées ont été réactualisés et sont disponibles en mairie et au bureau d'informations touristiques

Les travaux

L'école

Les nouveaux locaux installés l'été dernier sont utilisés par les élèves et l'équipe pédagogique depuis la rentrée 2018. Ils comportent :

- 1 garderie
- 2 classes (CM2 et CP/CE1)
- Le bureau de la direction
- Une petite salle de stockage du matériel sportif

Le restaurant scolaire a été agrandi, il est passé de 77 m² à 148 et de 75 places à 124. Un service en self est prévu pour les élèves de l'école primaire. Les maternels seront toujours servis à table. Les premiers repas dans le nouveau restaurant scolaire ont été servis dès le 8 juillet aux 120 enfants qui fréquentent le centre de loisirs.

La cuisine a elle aussi été agrandie, passant de 75 à 135 m². Les repas des enfants sont cuisinés sur place avec des équipements neufs.

Les sanitaires ont été remis aux normes. Désormais, les filles et les garçons disposent, en plus de sanitaires neufs, de lavabos séparés. Ils sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les adultes ont leurs propres sanitaires, adapté aux personnes à mobilité réduite. L'évacuation de l'ensemble des sanitaires et des eaux usées de la cuisine est désormais raccordée à l'assainissement collectif.

Un nouveau préau est réalisé entre les deux nouveaux bâtiments et dispose de « coupe vent » permettant de casser les courants d'air.

Coût total des : 2 millions d'Euros, financés par un emprunt qui sera totalement remboursé courant 2020.

Le nouveau cimetière

Le marché prévoit la pose de pavés autobloquants pour terminer les allées existantes, l'extension du columbarium avec la création d'une nouvelle dalle de support et l'extension des allées. Il est également prévu la pose d'une nouvelle fontaine pour desservir les futures allées et la remise en état de la zone pavée autour de celle existante.

Etat du marché : attribué à COLAS, début des travaux à la rentrée

Coût : 80 000 €

La mairie

Depuis plusieurs années, des barrières de sécurité sont posées sous le pignon de la mairie. Ces travaux vont permettre la réfection des conduits de cheminées et le traitement des fissures. Les clés de voûte des fenêtres des façades avant et arrière vont être sécurisées et les pierres et joints dégradés seront réparés. La façade arrière étant la plus exposées aux vents dominants bénéficiera d'un traitement hydrofuge.

Etat du marché : en cours d'analyse

Début prévisionnel des travaux : septembre 2019

Cout : 56 000 €

L'église Saint Nicolas

Elle sera mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite avec la création d'une rampe d'accès. La porte et les menuiseries seront remises en état.

Etat du marché : en cours de consultation

Début prévisionnel des travaux : fin septembre 2019

Cout : 35 000 €

La voirie :

Le carrefour entre l'avenue de la Plage et la rue Villaret, à la sortie de la salle polyvalente, sera revu pour faciliter la sortie vers la droite et ne plus mordre le trottoir.

L'entretien des avenues de la Relliance, Grande Armada et rue Laurent de Rillé est prévu selon plusieurs points :

- Le rabotage et la remise en état de la chaussée et des trottoirs
- Si cela s'avère nécessaire, la réparation du réseau d'eau pluviales

Enfin, en fonction des retours tarifaires des entreprises qui se positionneront, la rue Beauséjour pourrait également être entretenue de la même façon.

Etat du marché : encours, retour des offres le 5 aout

Début prévisionnel des travaux : automne 2019

Cout : 223 440 €

LES PROJETS

Le centre bourg

C'est suite à la destruction des locaux de l'ancienne poste que les élus ont souhaité restructurer le centre bourg tout en favorisant les liaisons douces. Pour cela, ils ont profité d'une aide financière de la Région Hauts de France qui a débloqué une enveloppe de 60 millions d'Euros. Le dossier de Merlimont a été retenu parmi 140 projets déposés et une aide financière nous sera attribuée.

Le Projet

Il est décomposé en 3 secteurs qui seront aménagés progressivement sur plusieurs années :

1. La place de la Haye : stationnements, sanitaires publics, espaces de vie
2. La place du commerce : stationnements et zone de vie
3. Le parc de la Mairie : parcours santé et faciliter l'accès aux écoles

Un axe adapté aux déplacements doux est prévu pour relier la rue Camille Delacroix à la Gendarmerie.

Cette année :

L'espace de l'ancienne poste sera aménagé en lieu de vie. Il sera bordé de stationnements au sud (près des commerces) et entouré de végétaux. Le distributeur automatique de billets y sera déplacé et des sanitaires publics implantés.

Une liaison douce, matérialisée à partir de la place de Haye, longera le city-stade, les écoles et rejoindra celle existante qui démarre à côté de l'aire de jeu (près de l'école maternelle). Un chemin sera également créé pour rejoindre, à partir de cette liaison douce, la place du commerce. Ces travaux devraient débuter à la fin de l'année.

En attendant et dans le but d'accompagner les habitants au changement et ainsi visualiser la future place, les services techniques vont entreprendre des aménagements provisoires :

- Un nivellement sommaire de l'espace entre la Mairie et le chemin des Ecoles
- La mise en place de jardinières en bois afin de matérialiser la future place
- La suppression de la haie et du grillage masquant le city stade
- Un marquage au sol d'un emplacement bus.

Le Front de Mer

Depuis janvier 2017, c'est la CA2BM qui gère la reconstruction du perré. Les techniciens de la CA2BM, de la commune, les élus des 2 collectivités et les cabinets d'études ARTELIA et KVDS, réalisent un travail de fond afin de construire un projet concret.

Aujourd'hui ce travail touche à sa fin et la reconstruction débutera à l'automne 2020, soit dans un peu plus d'un an.

Concernant le perré :

Sa reconstruction est prévue en enrochements de 1 à 3 tonnes avec une pente douce ce qui permettra d'avoir une meilleure absorption de la houle qu'avec un perré vertical comme celui que nous avons. A court et moyen terme, cet aménagement contribuera à améliorer la stabilité de la plage. De plus, l'enrochement est une solution moins coûteuse qu'un perré maçonné ou en enrobé.

Un rechargement massif de sable sera effectué, soit 320 000 m³ sur 1750 mètres, prélevés au large, à 6km de la côte, dans une zone autorisée. Il permettra de relever de 6 mètres le niveau de la plage et ainsi de retrouver celui d'avant 2011.

9 épis en bois seront implantés. Le bois a été favorisé à l'enrochement afin de limiter l'impact paysager. Les 3 centraux mesureront 160 mètres, et permettront la retenue du sable qui transite naturellement vers le nord. Pour la tenue des massifs dunaires adjacents, 6 épis aux extrémités nord et sud de la plage long de 40 mètres seront implantés. Les dunes seront-elles aussi bordées de ganivelles et de filets de coco dans le but de capter le sable transporté par le vent. Enfin, un brise lame parallèle au trait de côte sera mis en place au nord dans l'optique de casser l'érosion. Sans ces mesures, les 320 000 m³ de sable auront disparu en 8 ans.

Concernant la digue :

Elle sera semblable à celle existante au nord, se prolongera jusqu'au club nautique. Au nord, des modifications seront apportées notamment pour sécuriser les déplacements doux et les piétons. Deux espaces publics, pour les jeux et la détente, seront implantés. Des espaces végétalisés et jardins de front de mer embelliront davantage la promenade. Le restaurant « La Mangrove » sera intégré dans le projet global

5 accès à la plage sont prévus

1. Avenue de Champagne
2. Avenue de la plage avec un escalier (à côté de la Mangrove)
3. Avenue d'Artois avec une rampe et le poste de secours
4. L'escalier au niveau de l'actuel amphithéâtre réaménagé
5. La rampe du club nautique réaménagée et sécurisée pour les bateaux et les piétons

Les plans étaient affichés et M. DEBRUXELLES, responsable des services techniques a présenté le projet et répondu aux questions des personnes qui le sollicitaient.

QUESTIONS du PUBLIC

- **Pourquoi ne pas tracer une ligne blanche entre les 2 giratoires au village pour éviter les bouchons ?**

Les commerces du village ont principalement une clientèle qui est de passage à Merlimont. Si les gens ne peuvent pas s'arrêter facilement pour faire leurs achats, ils iront ailleurs. De plus c'est une départementale, et la mairie ne peut intervenir sans l'accord du département.

- **L'escalier menant à la plage face à l'avenue de Champagne peut-il être ré-ouvert ?**

NON, il est trop détérioré (fissures...) et n'a plus de fondation. Il est trop dangereux de l'ouvrir maintenant. Des travaux de réhabilitation ne sont pas envisageables étant donné qu'un projet de requalification de 15 millions d'euros va débiter l'an prochain.

- **Peut-on aménager la descente dans le sable au nord car il est difficile de remonter ?**

NON, ce terrain, en zone naturelle, est géré par Eden 62. Le passage répété de plusieurs centaines de personnes impacterait la préservation des dunes.

- **Peut-on retirer les sens uniques de la plage car c'est difficile de circuler ?**

Mme Le Maire a procédé à un sondage à mains levées, la grande majorité de la salle n'y voit aucun inconvénient. Ils ne seront donc pas retirés dans l'immédiat.

- **Peut-on faire quelque chose contre le nourrissage des mouettes ?**

C'est interdit. Nous allons voir avec le poste de secours pour que des annonces soient faites régulièrement et avec le service communication pour des panneaux.

- **Peut-on faire quelque chose pour la réception de la TV et du wifi ?**

Concernant la TV, tout est mis en œuvre, à notre niveau, auprès de l'agence nationale des fréquences pour signaler les problèmes de réception. Des aides financières sont accordées pour changer le mode de réception, pour les résidences principales. Les critères sont fixés par l'Etat. Nous ne pouvons pas aller plus loin.

Concernant le WIFI, 5 points de wifi publics vont être mis en place. Le projet est en cours d'élaboration avec la CA2BM grâce à des financements européens. (places de la Haye, du commerces, de la Chapelle, de la gare et front de Mer).

- **Pouvez-vous faire quelque chose contre les dépôts sauvages ?**

La police municipale est sensibilisée, mais pour verbaliser (déjection canines ou dépôts sauvages de déchets) il faut que les contrevenants soient pris « sur le fait ». Des Enquêtes sont réalisées dès que c'est possible (fouille des poubelles...). Des panneaux ont été installés sur le front de mer et les aires de jeux et pique-nique pour les déjections canines et les cigarettes. Des cendriers de poche sont disponibles gratuitement, 14 distributeurs de sachets à déjections canines sont répartis sur la commune.

Véolia, dans le cadre de son marché avec la CA2BM, collecte les poubelles chaque semaine et vide les conteneurs enterrés. Les sacs à déchets végétaux sont ramassés chaque semaine.

Que faire de plus ?

C'est également une question de civisme et de respect.

- **L'augmentation de la circulation de la rue Villaret gêne les riverains et des places de stationnement ont été supprimées, que pouvez-vous mettre en place ?**

L'aménagement de l'angle devrait fluidifier la circulation. Les services techniques vont étudier la possibilité de créer des places supplémentaires, une fois le nouvel aménagement réalisé.

- **Signalement par l'agence Belleville d'un problème sur la chaussée rue de Douvres depuis des années, rien est fait ?**

Aucun signalement n'est parvenu en mairie à ce sujet. Les services techniques vont se rendre sur place pour constater le problème et proposer une solution.

- **Le wifi du poste de secours sera-t-il déplacé avec la nouvelle digue ?**

OUI

- **Pourquoi ne pas mettre une descente pour les poussettes au nord de la digue ?**

La défense contre la mer est une priorité et une descente supplémentaire fragiliserait le perré. De plus, une rampe est très couteuse. Les élus ont maintenu pour tous une descente au niveau du poste de secours, qui est indispensable.

- **Les riverains de l'aire de camping-car sont victimes des stationnements gênants des personnes qui rendent visite aux camping caristes : ils stationnent rue d'Estrée alors qu'il y a un parking à côté de l'aire.**

La police municipale va apposer des papillons d'avertissement sur les parebrises des véhicules.

- **Demandes diverses**

- Poubelle à la descente du club nautique : les services techniques vont s'en occuper
- Panneau d'interdiction de pique-nique : Mme le Maire n'est pas pour la répression mais plutôt l'information et la pédagogie.
- Entretien du réseau d'écoulement de l'eau pluviale rue du Touquet : les services techniques vont s'en occuper
- Mise en place d'un espace « fumeurs » sur la plage et interdire de fumer hors de cet espace (après les travaux) : On ne peut pas tout interdire, il faut réaliser de la prévention en amont.